

REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 23 MARS 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni ce jour à 18h30

Etaient présents : Alain Pakosz – Jean-François Daly – Patrick Verdin – Michel Koniusz – Martine Roussel – Francis Sénéchal – Rolande Grolier – Edouarine Pecqueur – Nadine Leclercq - Christelle Rutkowski – Claudine Gorguet – Michel Tiefenbach – Nathalie Evrard - Jean-François Delporte.

Excusé : RICHARD Hervé (Procuration à Claudine Gorguet)

Secrétaire de séance : Jean-François Daly.

Le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire à la mairie (salle de la mairie), sous la présidence de Monsieur A. Pakosz, Maire, qui a fait donner lecture du compte rendu de la réunion précédente du 20/02/2016, document ratifié à l'unanimité.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Le Maire a ensuite invité tous les membres du Conseil Municipal présents à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I – Compte de gestion 2015

Le compte de gestion établi par le trésorier fait apparaître le même résultat que le compte administratif et aboutit à cette conclusion : « aucune anomalie constatée ».

Le Conseil est appelé à approuver le compte de gestion :

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

Le compte de gestion est adopté à l'unanimité.

II – Compte administratif 2015

JF Daly, 1^{er} adjoint aux finances, présente le compte administratif 2015.

SECTION FONCTIONNEMENT	<i>en euros</i>
Excédent de fonctionnement 2015	
Opérations de l'exercice 2015 :	
• recettes de fonctionnement	1 502 177.07
• dépenses de fonctionnement	- 818 266.35
d'où résultat de clôture en fonctionnement 2015	683 910.72
SECTION INVESTISSEMENT	
Excédent d'investissement 2014	933 004.40
Opérations de l'exercice 2015 :	
• recettes d'investissement	380 321.32
• dépenses d'investissement	- 695 645.26
d'où résultat de clôture en investissement 2015	= 617 680.46
Résultat de clôture général 2015	1 301 591.18

Ces 1 301 591.18€ représentent le résultat de clôture de l'exercice 2015 qui sera versé au BP 2016 sous la forme 617 680.46€ (Article 001), 300 000€ (article 1068) et 383 910.72€ (article 002).

Le Conseil est appelé à voter, M. le Maire sort, il ne prendra pas part au vote et M. Patrick Verdin est élu président de l'assemblée durant l'absence du maire. Il demande au CM de prendre part au vote.

- pour : 14
- contre : 0
- abstention : 0

Le compte administratif est voté à l'unanimité.

Le compte administratif étant voté, le Maire récupère la présidence, reprend part au débat et présente le budget primitif 2016.

III – Présentation du budget primitif 2016

Section de fonctionnement

En dépense :

- Chap.011 : charges à caractère général	288 500€
- Chap.012 : charges du personnel	462 730€
- Chap 022 : dépenses imprévues	65 000€
- Chap 65 : charges de gestion courante	177 651.85€
- Chap 66 : charges financières	1 438.77€
- Chap 67 : charges exceptionnelles	3 753€

Soit un total de 999 073.62€ de dépenses réelles.

Le total des dépenses d'ordre se monte à 467 748.10€ (dont article 023 467 748.10€). Le total des dépenses de fonctionnement est de 1 466 821.72€

En recette :

- Chap 70 : produits des services	38 800€
- Chap 73 : impôts et taxes	555 214€
- Chap 74 : dotations et subventions	373 147€
- Chap 75 : autres produits	13 650€
- Chap 77 : produits exceptionnels	2 100€
- Chap 013 : atténuation de charges	75 000€

Soit un total de 1 057 911€ de recettes réelles.

Les recettes d'ordre (25000€) et le 002 (383 910.72€) abondent ce total qui s'élève donc à 1 466 821.72€ et permet d'équilibrer le budget.

Section d'investissement

En dépense :

- Chap 020 : dépenses imprévues	65 000€
- Chap 16 : emprunts	43 981.75€
- Chap 20 : immobilisations incorporelles	37 000€
- Chap 21 : immobilisations corporelles	511 574€
- Chap 23 : immobilisations en cours	874 463.90€
- Dép d'ordre	25 600€

Soit des dépenses d'investissement de 1 557 619.65 € dont 25 600€ d'opération d'ordre et 322 463.90€ (Ch 23) de restes à réaliser pour finaliser le budget d'investissement.

En recette :

- Chap 001 :	617 680.46€
- Chap 024 :	600€
- Chap 10 :	385 000€
- Chap 13 :	85 991.09€
- Recettes d'ordre	468 348.10€

Soit des recettes totales s'élevant à 1 557 619.65€ qui permettent d'équilibrer le budget.

Montant du budget global 2016 : 3 024 441.37€

Le budget est mis au vote :

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

Le budget primitif 2016 est voté à l'unanimité.

IV – Taux d'imposition 2016

M. le Maire détaille les différents taux 2016 en précisant qu'il propose de ne pas les augmenter cette année.

- Taxe d'habitation : 19.95%
- Foncier bâti : 33.94%
- Foncier non bâti : 95.45%

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

Les taux sont adoptés à l'unanimité.

V – Subventions aux associations

Mmes Christelle Rutkowski et Nadine Leclercq étant adhérente au sein d'une association communale se retirent.

M. Patrick Verdin détaille l'ensemble des subventions :

Associations	BP 2015	BP 2016	Commentaires
Anciens Combattants	274	274	

USEH	2 698	2 698	
A Erre Obic	653	853	
Harmonie Municipale	5 000	6 550	
Société de chasse	250	250	
DDEN	80	80	
Associations parents d'élèves	210	210	
Usep école S. Lanoy	490	490	
Médiathèque	2 900	2 900	
La FOURMI'R	101	101	
Ryu Tai-Jitsu	344	344	
Ippon Club Judo	250	250	
TOTAL SUBVENTIONS	13 250	15 000	
CCAS	6 200	6 200	
TOTAL GENERAL	19 450	21 200	

Les subventions sont mises au vote et sont adoptées à l'unanimité.

- pour : 13
- contre : 0
- abstention : 0

VI – délibérations diverses

VI – 1 : M. le Maire expose à l'assemblée la nécessité d'attribuer des frais de représentation dans le cadre de ses fonctions. Il propose la somme de 300€ pour l'année 2016.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

VI – 2 : M. le Maire informe l'assemblée de la possibilité d'obtenir une subvention sur la réserve parlementaire 2016 auprès du ministère de l'Intérieur sur un montant de 365 000€ht pour la création d'atelier. Il demande aux élus de l'autoriser à établir un dossier concernant cette demande de subvention.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée.

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

VI – 3 : Dans le cadre du FSIL (Fond Soutien Investissement public Local) la commune peut prétendre établir un dossier de demande de subvention à hauteur de 60% pour la création d'ateliers municipaux. Le projet est à l'étude et l'estimation financière s'élèverait à 365 000€ht. M. le Maire demande à l'assemblée de l'autoriser à établir une demande de subvention et signer les pièces nécessaires.

Le CM est appelé à se prononcer par un vote à main levée sur cette demande de subvention.

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

VI – 4 : M. le Maire rappelle à l'assemblée son intention de participer au congrès des Maires de France qui aura lieu les 30, 31/05 et 02/06/2016 et demande l'autorisation d'assister à cette assemblée générale.

Le CM est appelé à autoriser le Maire à se rendre au Congrès des Maires.

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

VI – 5 : La loi du 1^{er} janvier 2016 fixe les indemnités au taux plafond. Les maires peuvent déroger à la loi dans les communes de plus de 1 000 habitants et demander à bénéficier d'une indemnité à un taux inférieur au taux plafond. Il est proposé au conseil de conserver le taux de l'indemnité de fonction du maire sous le plafond maximal.

Le CM est appelé à voter par un vote à main levée.

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

VI – 6 : Suite aux dégâts occasionnés aux vestiaires entre le 29/01 et le 1/02/2016, il est proposé au conseil d'accepter le remboursement par la société AREAS pour un montant de 2 596.60€.

Le CM est appelé à voter par un vote à main levée sur l'acceptation du dédommagement.

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

VI – 7 : M. le Maire propose de voter une motion pour le maintien des activités de tri à la gare de Somain.

Le CM est appelé à délibérer par un vote à main levée.

- pour : 15
- contre : 0
- abstention : 0

La délibération est votée à l'unanimité.

VII – Travaux

VII – 1 : La commission d'appel d'offres s'est réunie le samedi 19 mars et a décidé d'attribuer le marché de rénovation de la chaussée et des trottoirs de la rue Jaurès à la société Eiffage, moins disante pour la somme de 139 063€HT soit 166 675.60€TTC.

VIII – Informations diverses

- Création de classe à l'école Suzanne Lanoy
- Bilan de l'année 2015 de l'espace info énergie de la CCCO
- « Courant d'eau » journal de Noréade

- Dossier de l'observatoire de la santé dans le Nord-Pas-de-Calais

Il n'y a pas eu de question du public.

L'ordre du jour étant épuisé, les membres présents n'ayant plus de remarque à formuler ni de question à poser, Monsieur le Maire a levé la séance à 21h40. Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.